A D MINI MARCHE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de **1 000 Euros**
Siège social : 6 RUE DU DOCTEUR GOUJON
75012 PARIS
SIRET : 103 907 218 00012 APE : 4711B

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/06/2026

Ordre du jour

- Cession des Actions de **MR SEEVARATHINAM DINOTH** à **MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN**

- Démission de poste de président de **MR SEEVARATHINAM DINOTH**

- **Nomination MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN en qualité de nouveau président de la société.**

- Modification de statuts des les articles de la société.

Personnes Étaient présentes

MR SEEVARATHINAM DINOTH	*Gerante partent*
MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN	*Nouveau gerante*

Première résolution

L'assemblée extraordinaire d'associé décide d'autoriser la Cession d'actions de **MR SEEVARATHINAM DINOTH** à **MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN** de **100 ACTIONS** de **1 000 €.**

Comme conséquence de la décision prise sous la résolution, de modifier, l'Article 6 ET 7 de statuts de la manière suivante. Remplace de nom de **MR SEEVARATHINAM DINOTH** par le nom de **MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN**

Cette résolution est adoptée par UNANIMITE

Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire d'associé décide d'accepter la démission de poste de Gérant de **MR SEEVARATHINAM DINOTH**

A ce jour **MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN** accepter et occupé de poste de Gérant de la société.

Cette résolution est adoptée par UNANIMITE

Troisième Résolutions.

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs :

– au gérant [*ou :* aux gérants avec faculté pour chacun d'agir séparément] avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix [*ou :* de leur choix] à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;

– au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant [*ou :* l'un des gérants].

Cette résolution est adoptée par UNANIMITE…
L'ordre du jour étant épuise, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MR SEEVARATHINAM DINOTH
Gerante partent



MME SOOSAIPILLAI MARY METTALEEN
Nouveau gerante

